

Vu le code de l'éducation, notamment son article D 211-9 relatif à la carte scolaire du premier degré, et son article R 235-11 relatif à la consultation du Conseil Départemental de l'Education Nationale,

Vu le décret du 11 juillet 1979 relatif à la délégation de pouvoirs aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale,

Vu le décret du 08 octobre 2007 portant nomination de monsieur Daniel AMEDRO, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale en Tarn et Garonne,

L'avis du Comité Technique Paritaire Départemental recueilli le 14 septembre 2010,
Le Conseil Départemental de l'Education Nationale consulté le 14 septembre 2010.

ARRETE

Article premier

Les mesures ci-après mentionnées complètent celles indiquées à l'article 3 de l'arrêté départemental du 26 avril 2010

1-1 Moyens d'enseignement à caractère non spécifique (exprimés en équivalent temps plein)

- Ecoles faisant l'objet d'un maintien d'emploi :
 - Ecoles primaires : Labastide du Temple (1 ETP), Puylaroque (0,50 ETP).
- Ecoles faisant l'objet d'une mesure d'affectation d'emploi :
 - Ecoles préélémentaires : Septfonds (0,50 ETP), Verlhac-Tescou (0,5 ETP),
 - Ecoles élémentaires : J. Moulin Montauban (1 ETP), Auvillar (1 ETP)
 - Ecoles primaires : verte de l'hippodrome Montauban (1 ETP), Dunes (0.25 ETP), Orgueil (1 ETP) ; Barry d'Islemade (1 ETP)
- Ecoles faisant l'objet d'une mesure de retrait d'emploi:
 - Ecoles élémentaires : Labastide Saint Pierre (1 ETP).
 - Ecoles primaires : Dieupentale (1 ETP), Gamarra à Montauban (1 ETP), Goudourville (1ETP).

1-2 Moyens d'enseignement à caractère spécifique (exprimés en équivalent temps plein)



2/3

- Moyens destinés à l'ASH :

Suppression d'un poste à l'EDM de Fonneuve (1ETP)

Création de postes ASH : hôpital de jour Montauban (0.5 ETP), centre de jour Fleury Moissac (0.5 ETP), IME P. Sarraut Montauban (0.5 ETP), EDM de Fonneuve (0.5 ETP)

- Suppression d'un poste en brigade ZIL Montauban 1 (1ETP)
- Création d'un poste d'enseignant « enfants du voyage » Montauban 1
- Décharges de directions : majorations de décharge consécutives aux mesures d'affectation d'emploi (0.5 ETP)

1-3 Autres mesures

- Fusion des deux écoles maternelle et élémentaire de Saint Nicolas de la Grave

Montauban le 21 septembre 2010

Daniel AMÉDRO